



TICKET-LOISIRS

14 AVRIL 2018 AU 1^{ER} MARS 2019



Une initiative de la Région Île-de-France

Dans le cadre du dispositif ticket-loisirs **mis en place par le Conseil Régional d'Île-de-France**, l'île de loisirs de Jablines-Annet vous propose les formules à la journée « groupes » suivantes :

Formule Détente :

Du 1^{er} juin au 31 août 2018

Entrée sur l'Île de Loisirs de 10h à 18h30

+ Accès à l'espace plage et à la baignade inclus jusqu'au 31 août

+ Une activité au choix placée sous la responsabilité du chef de groupe à savoir :

- 30 mn de pédalo (les mercredis après-midi en juin puis tous les jours en juillet et août hors WE et JF)

OU

- 1 partie de mini-golf

1 TL par personne

Aucune réservation mais retrait de la billetterie des activités à l'Accueil de l'Île de Loisirs.

Formule Sport :

Du 14 avril 2018 au 1^{er} mars 2019

Catamaran, Stand-Up Paddle (brevet de natation obligatoire, séance de 1h30)

Téléski nautique (brevet de natation obligatoire, séance de 1h)

Tir à l'arc (séance de 1h30)

Groupe de 10 personnes maximum : 20 TL

Sur réservation avec envoi ou dépôt des tickets-loisirs correspondants avant la venue du groupe à l'Accueil de l'Île de Loisirs.

Formule Handicap :

Du 14 avril 2018 au 1^{er} mars 2019

Bateau Access (brevet de natation obligatoire, séance de 1h30)

Canoe adapté C9 (brevet de natation obligatoire, séance de 1h30)

Yole de Ness (brevet de natation obligatoire, séance de 1h30)

Groupe de 7 personnes maximum : 20 TL

Sur réservation avec envoi ou dépôt des tickets-loisirs correspondants avant la venue du groupe à l'Accueil de l'Île de Loisirs.

Les tickets-loisirs peuvent être utilisés pour le règlement d'autres activités, et notamment de cycles d'activités sportives (5 séances maximum), dans la limite de 2 tickets-loisirs par personne et par jour (3 tickets-loisirs par jour pour les personnes en situation de handicap). Formules non valables les week-ends et jours fériés.

Nos coordonnées :

Île de Loisirs de Jablines-Annet

77450 JABLINES

Tél. 01 60 26 04 31

Courriel formule Détente : contact@jablines-annet.iledeloisirs.fr

Courriel formule Sport / Handicap : sports@jablines-annet.iledeloisirs.fr

Accès à l'île de loisirs

Avec G.P.S.:

Latitude : 48.9107152 / Longitude : 2.7306092

Par la route :

- A4 puis A104 sortie Meaux-Jablines

- A1/A3, sortie Soissons puis A104 direction Marne-la-Vallée, sortie Claye-Souilly

- RN3, sortie Jablines

Par le train :

Ligne Paris Est – Meaux, gare Lagny-Thorigny, puis bus N°Ligne 15 (descendre Arrêt Rigaudin à Annet-sur-Marne hors-saison. En saison, mise en place d'un arrêt provisoire à l'Île de Loisirs).

Pour plus d'informations au sujet des horaires des bus : <http://www.buspeps.fr>

Bureau d'information : Gare Routière de Lagny sur Marne Tél. 01 60 07 94 70

Par le RER :

Ligne A, station Chessy / Marne-la-Vallée, puis bus N°Ligne 24 (descendre Arrêt Base de Loisirs).

Pour plus d'informations au sujet des horaires des bus : <http://www.buspeps.fr>

Bureau d'information : Gare Routière de Lagny sur Marne Tél. 01 60 07 94 70

En vélo :

De Paris (Stalingrad), prendre la piste cyclable du Canal de l'Ourcq.

A Claye-Souilly, suivre direction Annet-sur-Marne.



DISPOSITIF TICKET-LOISIRS

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUES AUX FORMULES A LA JOURNEE ET AUX CYCLES D'ACTIVITES SPORTIVES



Les tickets-loisirs 2018 sont utilisables du 14 avril 2018 au 1^{er} mars 2019. A compter du 1^{er} mars 2018, les tickets des années antérieures ne sont plus valables.

PUBLICS

Les formules à la journée et les cycles d'activités sont destinés aux Franciliennes et Franciliens âgés de 11 à 17 ans, aux mineurs hospitalisés et leurs accompagnants ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, qui effectuent une sortie en groupe organisée par une structure dotée de la personnalité morale, telle que définie dans le règlement d'intervention relatif aux tickets-loisirs de la Région Île-de-France.

RESERVATION ET ANNULATION

Certaines formules proposées dans les îles de loisirs sont accessibles sans réservation. Pour d'autres, la réservation est obligatoire. Dans ce cas, la réservation doit être impérativement confirmée par courrier adressé à l'île de loisirs, accompagnée des tickets-loisirs correspondant à la formule choisie.

Les tickets-loisirs correspondant à l'effectif du groupe, encadrement compris, doivent parvenir à l'île de loisirs revêtus du cachet de la structure organisatrice, au minimum 72 heures (3 jours ouvrés) avant la date d'arrivée prévue du groupe.

En cas d'annulation de la sortie ou de diminution de l'effectif du groupe à l'initiative de la structure organisatrice et signalés dans un délai inférieur à 48 heures (2 jours ouvrés) avant la date d'arrivée prévue, les tickets-loisirs seront conservés par l'île de loisirs. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter sur place des différentes prestations (soit par tickets-loisirs, soit par tout autre moyen de paiement).

ACTIVITES

L'accompagnateur s'assure de la bonne conduite du groupe dont il a la charge. Il s'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur et les règlements d'activités de l'île de loisirs. Ces règlements font l'objet d'un affichage à l'accueil de chaque île de loisirs. Leur non-respect entraînera l'annulation de l'activité ou de la sortie dans sa globalité, sans restitution des tickets-loisirs.

Pour les activités non encadrées par le personnel de l'île de loisirs, le groupe est sous l'entière responsabilité de son accompagnateur.

La structure organisatrice est tenue de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la qualification et à l'effectif de l'encadrement, à la sécurité et à l'obligation d'assurance de responsabilité civile.

Pour toutes les formules, il est fortement recommandé que l'accompagnateur pratique les activités avec les membres de son groupe. Dans le cas contraire, celui-ci doit obligatoirement être présent lors du déroulement de l'activité.

Les horaires des activités doivent être respectés. En cas de retard, l'accès à l'activité ne sera pas garanti.

Aucun matériel ne pourra être mis à disposition ou rendu en l'absence de l'accompagnateur du groupe. En cas de perte ou de détérioration du matériel mis à disposition, la valeur de réparation ou de remplacement sera facturée à la structure organisatrice de la sortie.



FICHE DE RESERVATION

(N° _____)



Réserver vos créneaux d'activités par mail à sports@jablines-annet.iledeloisirs.fr

Puis après réception de votre proposition, nous adresser cette fiche dûment remplie par courrier, accompagnée des tickets-loisirs revêtus du cachet de votre organisme à l'adresse suivante :

Île de Loisirs de Jablines-Annet
Pôle Sports et Animations (Opération Tickets-Loisirs)
77450 JABLINES

Cette réservation doit impérativement nous parvenir avec les tickets-loisirs 72 heures (jours ouvrés) avant votre arrivée.

Organisme :	N° dossier Région : EX_____ (mention obligatoire)
Responsable du groupe	Tél : _____ Mail : _____
Adresse :	CP : _____ Ville : _____

Date(s) de sortie(s) :	Heure d'arrivée :	Heure de départ :
Nombre d'encadrants :	Effectif global du groupe :	Age moyen du groupe :

Activités	Dates	Horaires
Formule Sport du 14 avril 2018 au 1^{er} mars 2019		
Groupe de 10 personnes maximum par séance soit 20 TL pour une séance d'activité		
Catamaran *		
Stand Up Paddle *		
Téléski Nautique *		
Tir à l'Arc		
Formule Handicap du 14 avril 2018 au 1^{er} mars 2019		
Groupe de 7 personnes maximum par séance soit 20 TL pour une séance d'activité		
Access *		
C9 *		
Yole de Ness *		

* Brevet de natation à présenter sur les activités nautiques.

Les tickets-loisirs peuvent être utilisés pour le règlement d'autres activités et notamment de cycles d'activités sportives (5 séances maximum), dans la limite de 2 tickets-loisirs par personne et par jour (3 tickets-loisirs par jour pour les personnes en situation de handicap).

Certifie avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement du ticket-loisirs.

Date, signature et cachet de votre organisme :